



06 22 68 02 59  
contactbcgm34@gmail.com  
<https://bcgm34.fr/>

# Badminton Club de La Grande-Motte

## Règlement Intérieur

### 1. Adhésion au Badminton Club de la Grande Motte :

- Durant le mois de Septembre, priorité est donnée aux membres renouvelant leur adhésion.
- Le BCGM se réserve la possibilité de refuser, sans justification de motif, l'adhésion ou le renouvellement d'adhésion d'un membre.
- Les sommes versées au titre de l'adhésion au Badminton Club de la Grande Motte ne sont pas remboursables.

### 2. Créneaux horaires :

#### 2.1 Disponibilités :

- Régulièrement (hors vacances scolaires) :

Lundi de 18 h à 20 h	: cours pour les jeunes (< 16 ans)
Lundi de 20 h à 22 h	: jeu libre adultes
Mercredi de 19 h à 21 h	: jeu libre adultes
Jeudi de 18 h 30 à 20 h	: jeu libre enfants et adultes
- Ponctuellement : Samedi, autre jour et/ou autres horaires

#### 2.2 Installation du matériel et fin de créneau :

- Tous les membres doivent contribuer au montage et au démontage des terrains. Les membres utilisant les volants fournis par le club doivent les ranger en fin de séance. Le créneau est terminé lorsque la salle est rangée et que les membres ont quitté le Palais des Sports.
- Les adhérents doivent s'arrêter de jouer au plus tard 3 minutes avant la fin du créneau pour avoir le temps de se doucher et/ou ranger le matériel.

#### 2.3 Occupation des terrains :

- Dans l'éventualité d'une saturation des installations, l'occupation d'un terrain par les mêmes joueurs ne doit pas dépasser un set pour permettre à l'ensemble des membres présents de jouer.
- En cas de rencontre inter-club, 3 terrains seront réservés pour le déroulement des matchs. Les terrains restants disponibles seront dévolus au jeu libre.
- Durant les créneaux ouverts au BCGM, seule la pratique du badminton est autorisée.

### 3. Matériels :

#### 3.1 Volants :

- Le club fournit des volants en plumes, **pour les enfants uniquement**, lors des séances encadrées. Les adhérents (adultes et enfants) participant aux séances de « jeu libre » doivent apporter leurs propres volants. Des volants plumes sont fournis par le club **pour les adultes lors des compétitions du tournoi CODEP**.

#### 3.2 Raquettes :

- Le club prête des raquettes pour un essai ou pour dépanner ponctuellement. Il est demandé aux adhérents de s'équiper au plus tôt de matériel personnel.

#### 3.3 Chaussures :

- Les joueurs doivent utiliser des chaussures spéciales pour le sport en salle qui ne laissent pas de traces sur le parquet. Ces chaussures ne doivent pas être portées à l'extérieur du gymnase.

#### 3.4 Protection :

- Le port de lunettes de protection est vivement recommandé.

### 4. Entraînements :

#### 4.1 Entraînement, progression technique et tactique :

- Tous les adhérents du club peuvent participer aux entraînements sous la conduite de l'animateur désigné.

#### 4.2 Le jeu libre :

- Tous les adhérents du club peuvent choisir de jouer librement sous réserve de ne pas gêner le déroulement du cours.

#### **5. Contrat d'engagement républicain**

- Le BCGM s'est engagé à respecter les principes du contrat d'engagement républicain conformément aux dispositions du décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021.
- Ce contrat est défini par 7 engagements :
  1. Respect des lois de la République
  2. Liberté de conscience
  3. Liberté des membres de l'Association
  4. Egalité et non-discrimination
  5. Fraternité et prévention de la violence
  6. Respect de la dignité de la personne humaine
  7. Respect des symboles de la République
- L'adhésion au BCGM se traduit par l'obligation du respect, par ses membres et ses dirigeants, des engagements définis dans le Contrat d'engagement républicain
- Lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609>

#### **6. Sanctions :**

- Tout membre ne respectant pas le présent règlement ou commettant une faute grave peut, après avoir été entendu par le Comité Directeur, être radié du club en vertu de l'article 7 des Statuts du BCGM.

*Règlement adopté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du BCGM le 01 juillet 2025*